

SHIELD- TEC™ 801

Section 1. Identification

Identificateur de produit : SHIELD-TEC 801
Code du produit : N/D
Autres moyens d'identification : N/D
Type de produit : Liquide

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées :
PARTIE (A) Résine époxyde.
PARTIE (B) Durcisseur.

Données relatives au fournisseur

POLYMÈRES Technologies
 6330 boul. Laurier Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 9A7
 Tél : 450 250-3058
 Sans frais : 1 866 799-3058
 Fax : 450 250-3059

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

Tél. transport d'urgence:
 Tél. Jour : (450) 250-3058 ou 1 866 799-3058
 Téléc. : (450) 250-3059
 Soir et fin de semaine : (450) 778-8777

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

PARTIE (A) CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
PARTIE (B) DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

PARTIE (A)



PARTIE (B)



Mention d'avertissement :
PARTIE (A) Attention
PARTIE (B) Danger

SHIELD- TEC™ 801

Mentions de danger :

- PARTIE (A)** H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- PARTIE (B)** H312 - Nocif par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention :

- PARTIE (A)** P280 – Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 – Ne pas respirer les vapeurs.
P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- PARTIE (B)** P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention :

- PARTIE (A)** P391 – Recueillir le produit répandu.
P302 + P352 + P362 + P364 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 – SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE : Obtenir des soins médicaux.
- PARTIE (B)** P304 + P340 + P312 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si le malaise persiste.
P301 + P310 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
P303 + P361 + P353 + P363 + P310 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la

SHIELD- TEC™ 801

peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302 + P352 + P312 + P362 + P364 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333 + P313 – EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE : Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Stockage :	PARTIE (A)	N/A
	PARTIE (B)	P405 – Garder sous clef.
Mentions de danger :	PARTIE (A)	P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
	PARTIE (B)	P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucun connu

Section 3. Composition / information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
PARTIE (A)		
Prod. de réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A	30-60	14808-60-7
Silice amorphe, sublimée	10 – 30	14808-60-7
Ether de glycidyl et d'alkyl technique c2-c14	5-25	68609-97-2
Dioxyde de titane	3-10	1346-67-7
Silice amorphe sublimée	1-5	112945-52-5
PARTIE (B)		
Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3-thimethyl	35-55	2855-13-2
Isophorone diamine	10-30	100-51-6
Alcool benzylique	7-13	112-24-3
Prod. De réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A	10-30	25085-99-8/25068-38-6
Acide salicylique	1-5	69-72-7

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

SHIELD- TEC™ 801

Contact avec les yeux :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

Contact avec la peau :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et du savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade, car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détachez tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau :

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion :

Aucun effet important ou danger critique connu.

SHIELD- TEC™ 801

Signes / symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, larmoiement et/ou rougeur.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre douleur, irritation et rougeur. La formation d'ampoules peut éventuellement disparaître.
Ingestion :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant :	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers :	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs :	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Voir information toxicologique (section 11).

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote ainsi que des composés halogénés.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des

SHIELD- TEC™ 801

lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences :

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence :

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales :

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir

SHIELD- TEC™ 801

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant homologué de substitution fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

SHIELD- TEC™ 801

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
PARTIE (B) Isophorone diamine	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau. TWA : 3 mg/m ³ 8 heures. TWA : 0,5 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire / faciale :

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains :

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps :

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, ainsi qu'approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

SHIELD- TEC™ 801

Autre protection pour la peau :

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire :

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :	PARTIE (A)	Liquide
	PARTIE (B)	Liquide
Couleur :	PARTIE (A)	blanchâtre
	PARTIE (B)	ambre
Odeur :	PARTIE (A)	Époxyde
	PARTIE (B)	Amine
Seuil olfactif :	N/D	
pH :	PARTIE (A)	N/D
	PARTIE (B)	12,4 (à 25% aq. 77 °F (25 °C))
Point de fusion :	N/D	
Point d'ébullition :	PARTIE (A)	N/D
	PARTIE (B)	> 250 °C (> 482 °F)
Point d'éclair :	PARTIE (A)	Vase clos : > 116 °C (> 240,8 °F)
	PARTIE (B)	Vase clos : > 118 °C (> 244,4 °F)
Taux d'évaporation :	PARTIE (A)	0
	PARTIE (B)	0
Inflammabilité (solides et	N/D	

SHIELD- TEC™ 801

Limites inférieure et supérieure d'explosion (inflammation) :	PARTIE (A)	N/D
	PARTIE (B)	Seuil minimal : 1,1% Seuil maximal : > 6,4%
Tension de vapeur :	PARTIE (A)	< 0,5 kPa (< 3,7503 mm Hg) [température ambiante]
	PARTIE (B)	> 0,7 kPa (< 5,2504 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur :	PARTIE (A)	> 1 [Air =1]
	PARTIE (B)	5,604 [Air =1]
Densité relative :	PARTIE (A)	1,17
	PARTIE (B)	0,97 à 0,98
Solubilité :	N/D	
Solubilité dans l'eau :	N/D	
Coefficient de partage n-octanol / eau	N/D	
Température d'auto-inflammation :	N/D	
Température de décomposition :	N/D	
Viscosité :	N/D	
Temps d'écoulement (ISO 2431) :	N/D	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières oxydantes.

SHIELD- TEC™ 801

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
PARTIE (A) Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14 Silice amorphe, sublimée	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	17100 mg/kg 3160 mg/kg	- -
PARTIE (B) Isophorone diamine	DL50 Cutanée DL50 Oral	Lapin Rat	805 mg/kg 2500 mg/kg	- -

Irritation / corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
PARTIE (A) Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14	Peau – modérément irritant	Lapin	-	24 h 500 µl	-
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine,5-amine-1,3,3-thimethyl	Yeux – modérément irritant	Lapin	-	24 h 20 mg	-
	Yeux – modérément irritant	Lapin	-	49 mg	-
	Peau – modérément irritant	Lapin	-	24 h 5 mg	-
	Peau – modérément irritant	Lapin	-	490 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
PARTIE (A) Silice amorphe, sublimée	-	3	-

SHIELD- TEC™ 801

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Organes cibles
PARTIE (A) Silice amorphe, sublimée	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées)

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau :** Provoque de grave brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion :** Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre de la douleur, du larmoiement et/ou une rougeur.
- Inhalation :** Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre de la douleur et/ou de l'irritation et de la rougeur. La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître.
- Ingestion :** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre des douleurs stomacales.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

SHIELD- TEC™ 801

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Térogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
PARTIE (A) Orale	241213,3 mg/kg
PARTIE (B) Orale	2500 mg/kg
Cutanée	1100 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine,5-amino-1,3,3-thimethyl	Aiguë CE50 3700 µg/l Eau douce Aiguë CL50 33900 µg/l Eau douce	Algues – Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie – Daphnia magna	96 heures 48 heures

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

SHIELD- TEC™ 801

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
PARTIE (A) Éther de glycidyle et d'alkyle technique C12 – C14	3,77	160 à 263	faible
PARTIE (B) Cyclohexanemethanamine,5-amino-1,3,3-thimethyl	-1,66 à -1,4	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol / eau (K_{oc}) : N/D

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SHIELD- TEC™ 801

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	KITS CHIMIQUE	KITS CHIMIQUE. Polluant marin (Prod. de réaction d'épichlorohydrine & bisphénol A)	KITS CHIMIQUE
Classe de danger relative au transport	8  	8  	8  
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui	Oui	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.

Autres informations

Classification pour le TMD :

Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque « polluant marin » n'est pas exigée en cas de transport par route ou par rail.

IMDG :

La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. Urgences F-A, S-P

IATA :

La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

Guide des mesures d'urgence (GMU) :

171

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : Toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

Canada :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

INRP canadien :

Aucun des composants n'est répertorié.

SHIELD- TEC™ 801

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants n'est répertorié.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
PARTIE (A) CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE – Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
PARTIE (B) TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) – Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE – Catégorie 2 DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE – Catégorie 3	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Légende des abréviations

ETA= Estimation de la toxicité aiguë

FBC= Facteur de bioconcentration

SGH= Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA= Association internationale du transport aérien

CVI= Conteneurs en vrac intermédiaires

Code IMDG= Code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow}= Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL= Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 ("MARPOL" = pollution maritime)

NU= Nations Unies

RPD= Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte.

Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.